

Rapport du Président

Commission permanente du
lundi 31 mai 2021
N° CP-2021-6-14-1

14^{ème} **Commission**
Commission Agglomération de Mulhouse

Service instructeur
Service de l'environnement

Service consulté

ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT AU TITRE DE L'EDUCATION À L'ENVIRONNEMENT À L'ECOMUSEE D'ALSACE

Résumé : Au cœur d'un musée de plein air, le centre pédagogique de l'Ecomusée accueille des publics scolaires et périscolaires dans le cadre de journées pédagogiques et de séjours environnement. Les thématiques sont variées et permettent, avec la découverte des anciens modes de vie et la découverte des milieux naturels et des paysages, une mise en situation des acquis éducatifs. En 2021, l'Ecomusée souhaite poursuivre ce travail de sensibilisation et d'apprentissage à destination des publics accueillis. Le budget du centre pédagogique de l'Ecomusée s'élève à 444 102 €. L'association sollicite la CeA pour une subvention de 26 600€, soit une reconduction de l'aide de 2020. La présente proposition d'attribution a été préparée conformément aux crédits prévus dans le cadre du budget prévisionnel 2021 et a fait l'objet d'un avis favorable de la Commission de l'Agriculture, de l'Environnement et du Cadre de Vie, lors de sa réunion du 13 novembre 2020.

L'Ecomusée d'Alsace, comme de nombreuses structures porteuses de projets autour de l'environnement est à l'image de l'Alsace d'aujourd'hui : une terre aux multiples visages soucieuse de garder ses traditions et actrice d'un développement respectueux de l'environnement. L'association participe à cette diversité dans sa mission de préservation et de transmission, pour former des générations de citoyens acteurs du respect de l'environnement. L'Ecomusée d'Alsace s'appuie sur un site de près de 100 hectares qui a vocation à conserver et à montrer d'une manière vivante trois composantes essentielles de la société du XXème siècle : l'agriculture, l'artisanat et l'industrie. Depuis 2016, l'Ecomusée d'Alsace repart à la conquête de ses cinq hectares de champs à travers un nouveau parcours thématique : le théâtre d'agriculture.

Le théâtre d'agriculture est un projet ouvert, évolutif, un lieu d'échanges et de transmission. La reconquête de cet espace en friche, par l'aménagement du village et de ses abords (champs et vergers, rivières et roselières, forêts) a diversifié les milieux permettant l'émergence et le développement d'une faune et d'une flore riches et denses. L'intérêt du site est multiple : biologique, comme corridor écologique et halte migratoire pour la faune, paysager et enfin pédagogique puisque de nombreux visiteurs sont ainsi sensibilisés à la faune et la flore ainsi qu'à la fragilité des écosystèmes.

Le centre pédagogique de l'Ecomusée propose des ateliers d'éducation à l'environnement en s'appuyant sur le travail réalisé depuis des années par les naturalistes bénévoles et sur la grande richesse des milieux (vergers, mares, jardins, champs...) dont dispose le site.

En 2019, le centre pédagogique a accueilli 21 045 enfants (et 3 828 accompagnateurs). La crise sanitaire et économique a affecté près de 80% de l'activité annuelle d'éducation à la nature et à l'environnement en 2020. L'Ecomusée compte reprendre son activité en 2021 et il projette l'accueil de 88 groupes pour 564 séances d'une demi-journée. Pour ce faire, l'Ecomusée sollicite la CeA pour une subvention de 26 600 € pour un budget total du centre pédagogique de 444 102 €. Comme chaque année, une convention générale est établie par la Direction de la culture et du patrimoine incluant la subvention au titre de l'éducation à l'environnement

Un avis favorable a été émis par la Commission de l'Agriculture, de l'Environnement et du Cadre de Vie, lors de sa réunion du 13 novembre 2020.

Cette proposition d'attribution de subventions a été préparée conformément aux crédits prévus dans le cadre du Budget Prévisionnel 2021.

Au vu de ce qui précède, je vous propose d'accorder une subvention de fonctionnement de 26 600 € à l'Ecomusée d'Alsace, et d'autoriser son versement dès signature de la convention globale préparée par la Direction de la culture et du patrimoine. Les crédits seront imputés sur l'opération P2250005 chapitre 65 nature 65748 sous-fonction 76.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Le Président



Frédéric BIERRY